

1	Personne dont la cause probable du décès ne peut être correctement déterminée.
2	Personne décédée d'une affection neurologique dont l'étiopathogénie n'est pas connue avec certitude.
3	Personne ayant des antécédents de démence ou d'une maladie neurodégénérative d'étiologie virale ou inconnue, notamment, Alzheimer, Huntington, leucoencéphalopathie multifocale progressive, panencéphalite sclérosante subaiguë, Parkinson, sclérose en plaque, sclérose latérale amyotrophique (Lou Gehrig).
4	a) Personne atteinte d'une maladie à prions, notamment, la maladie de Creutzfeldt-Jakob, la variante de la maladie de Creutzfeldt-Jakob, le syndrome de Gerstmann-Sträussler-Scheinker et d'autres encéphalopathies spongiformes transmissibles. b) Personne ayant des antécédents familiaux de la maladie de Creutzfeldt-Jakob.
5	Personne atteinte d'encéphalite ou de méningite active d'étiologie infectieuse ou inconnue.
6	Personne ayant reçu une greffe de la dure-mère.
7	Personne ayant reçu de l'hormone de croissance humaine extraite de la glande pituitaire, si le traitement a eu lieu : i. dans un pays autre que le Canada ou les États-Unis. ii. au Canada ou aux États-Unis avant 1986.
8	Personne atteinte d'une infection active qui pose un risque important pour le receveur.
9	Personne atteinte de la rage ou qui, au cours des 6 derniers mois, a été mordue par un animal et traitée comme si l'animal avait la rage.
10	<b>Facteurs de risque associés au virus Zika ou COVID-19 :</b> Virus Zika : a) Personne ayant séjourné dans une zone touchée par le virus Zika à l'intérieur des 21 derniers jours (voir liste des zones touchées : <a href="http://www.cdc.gov/zika/geo/index.html">http://www.cdc.gov/zika/geo/index.html</a> ). b) Personne ayant eu un diagnostic médical d'infection par le virus Zika au cours des 21 derniers jours. c) Personne ayant eu des rapports sexuels à l'intérieur des 21 derniers jours avec un homme qui a reçu un diagnostic médical d'infection par le virus Zika au cours des 6 derniers mois précédant ladite relation. d) Personne ayant eu des rapports sexuels à l'intérieur des 21 derniers jours avec un homme qui a séjourné, habité ou voyagé dans une zone touchée par le virus Zika au cours des 6 derniers mois (voir liste des zones touchées : <a href="http://www.cdc.gov/zika/geo/index.html">http://www.cdc.gov/zika/geo/index.html</a> ). e) Mère d'un enfant âgé de 18 mois ou moins ou qui a été allaité au cours des 12 derniers mois ayant reçu un diagnostic d'infection par le virus Zika au cours de sa grossesse. COVID-19 : f) Personne ayant obtenu un résultat positif (douteux, indéterminé, équivoque) pour la COVID-19. g) Personne ayant eu un diagnostic d'infection à la COVID-19 au cours des 28 derniers jours précédant le décès. h) Personne ayant eu au cours des 14 derniers jours précédant le décès un contact direct avec une personne ayant eu un diagnostic ou ayant été suspectée d'être infectée à la COVID-19 par les autorités sanitaires. i) Personne ayant séjourné à l'extérieur du Canada au cours des 21 derniers jours précédant le décès.
11	Personne présentant ou ayant présenté une hémopathie maligne (p. ex. une leucémie ou un lymphome) ou une tumeur maligne, à l'exception d'un carcinome basocellulaire cutané ou d'un carcinome squameux traité.
12	Personne atteinte d'une syphilis active.
13	a) Personne ayant obtenu un résultat de sérologie ou de virologie positif (douteux, indéterminés, équivoques) à l'exception d'un résultat du CMV, EBV et toxoplasmose. b) Personne en attente d'un résultat de sérologie ou de virologie à l'exception d'un résultat du CMV, EBV et toxoplasmose. c) Personne ayant obtenu un résultat de sérologie ou de virologie inconnu à l'exception : i. du P24 dans le cas d'une offre de l'extérieur. ii. de la toxoplasmose si le cœur n'est pas transplanté.
14	a) Personne ayant des antécédents d'infection par le VIH, le VHC cliniquement actif* ou le VHB cliniquement actif*. * <i>Viser les infections en cours présentant des risques de transmissions par les liquides organiques.</i> b) Personne qui a été atteinte dans le passé d'une infection au VHB (HBc positif). c) Personne atteinte du virus humain T-lymphotrope I ou II (HTLV-I ou HTLV-II).

15	a) Personne (donneur âgé de 11 ans et plus) présentant un risque élevé de VIH, de VHB ou de VHC selon les facteurs suivants :
	i. Personne ayant déclaré s'être injectée des médicaments (drogues) par voie intraveineuse, intramusculaire ou sous-cutanée, à des fins non médicales, au cours des 5 dernières années.
	ii. Homme ayant eu des rapports sexuels avec un autre homme au cours des 12 derniers mois.
	iii. Personne ayant eu des rapports sexuels en échange d'argent ou de drogues au cours des 5 dernières années.
	iv. Personne qui, au cours des 12 derniers mois, aurait eu des rapports sexuels avec : <ul style="list-style-type: none"> <li>▸ Une personne décrite aux points 15a) i à iii ci-dessus.</li> <li>▸ Une personne qu'elle savait ou soupçonnait d'être infectée par le VIH, le VHB cliniquement actif* ou le VHC cliniquement actif*.</li> </ul> <p>* <i>Viser les infections en cours présentant des risques de transmissions par les liquides organiques.</i></p>
	v. Personne ayant des antécédents de consommation de cocaïne par voie nasale au cours des 6 derniers mois.
	vi. Personne qui, au cours des 12 derniers mois, aurait été exposée à du sang qu'elle savait ou soupçonnait d'être infecté par le VIH, le VHB ou le VHC à la suite d'une inoculation percutanée ou d'un contact avec une plaie ouverte, une peau non intacte ou une muqueuse.
	vii. Personne ayant été détenue dans un centre de détention pour jeunes contrevenants, une prison ou un pénitencier pendant plus de 72 heures consécutives au cours des 12 derniers mois.
	viii. Personne qui, au cours des 12 derniers mois précédant le don, s'est fait tatouer la peau, percer les oreilles, une partie du corps sans que des procédures de stérilisation aient été employées (p. ex., utilisation d'instruments ou d'encre contaminés ou d'instruments partagés non stérilisés entre les utilisations).
	ix. Personne ayant eu un contact étroit (lieu commun de vie où elle partageait régulièrement la cuisine ou la salle de bain) au cours des 12 derniers mois avec une personne ayant une infection du VHB, VHC cliniquement active*.
	* <i>Viser les infections en cours présentant des risques de transmissions par les liquides organiques.</i>
	b) Enfant (donneur âgé de moins de 11 ans) présentant un risque élevé de VIH, de VHB ou de VHC selon les facteurs suivants :
	i. Enfant qui, au cours des 12 derniers mois, aurait été exposée à du sang qu'on savait ou soupçonnait d'être infecté par le VIH, le VHB ou le VHC à la suite d'une inoculation percutanée ou d'un contact avec une plaie ouverte, une peau non intacte ou une muqueuse.
	ii. Enfant qui, au cours des 12 derniers mois précédant le don, s'est fait tatouer la peau, percer les oreilles, une partie du corps sans que des procédures de stérilisation aient été employées (p. ex., utilisation d'instruments ou d'encre contaminés ou d'instruments partagés non stérilisés entre les utilisations).
	iii. Enfant ayant eu un contact étroit (lieu commun de vie où elle partageait régulièrement la cuisine ou la salle de bain) au cours des 12 derniers mois avec une personne ayant une infection du VHB, VHC cliniquement active*.
* <i>Viser les infections en cours présentant des risques de transmissions par les liquides organiques.</i>	
iv. Enfant de moins de 5 ans allaité au cours des 12 derniers mois, par une mère infectée par le VIH, VHB ou VHC ou à risque de l'être.	
v. Enfant de moins de 18 mois né d'une mère infectée par le VIH, VHB ou VHC ou à risque de l'être.	
16	Anomalies à l'examen physique :
a) Personne présentant une lymphadénopathie ou des lésions cutanéomuqueuses inexplicables.	
b) Personne présentant une masse palpable suspecte de néoplasie.	
c) Personne présentant des taches ou des lésions (bleues, mauves, grises ou noires) sur la peau ou les muqueuses suggérant une maladie de Kaposi.	
d) Personne présentant des traces d'insertion d'aiguilles ou autres signes de consommation de drogues.	
e) Personne présentant des signes physiques d'infection virale ou bactérienne généralisée.	
f) Personne présentant des signes physiques pouvant indiquer la présence de maladies transmissibles.	
17	Personne présentant une dilution plasmatique et dont aucun échantillon sanguin pré-dilution n'est disponible.
18	Résultats des examens obligatoires spécifiques par organe manquants :
a) Reins : analyse d'urée, analyse d'urine et créatinine.	
b) Cœur : électrocardiogramme (ECG) et échocardiographie 2D.	
c) Poumons : radiographie pulmonaire ou tomographie axiale non renforcée thoracique, coloration de Gram et prélèvement d'échantillon, à des fins de culture, des voies respiratoires trachéales ou bronchiques et gaz artériels d'hyperoxygénation.	
d) Foie : bilirubine, AST ou ALT, et soit PT ou RIN.	
d) Pancréas (y compris le don des îlots pancréatiques) : glycémie et amylase ou lipase.	
19	Autres indications :
a) Personne dont l'évaluation ne permet pas de confirmer l'absence d'indication de distribution exceptionnelle décrite au présent document.	
b) Tout autre facteur de risque ayant été discuté avec la direction médicale.	